

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

**EXCUSÉS** : Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS*, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT *ayant donné pouvoir à Madame Valérie VÉRON*, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire* et Monsieur Thierry VANDAELE

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU, Monsieur Jean-Charles OLIVE et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Sonia ESNAULT

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	22
Votants .....	25

DCM n°021/2024 - 3.3

**Cabinet médical 14 avenue Charles-Henri de Cossé  
Brissac - bail et conditions financières de location à  
compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 - avenant 5**

Rapporteur : Madame GILLOT

Pour rappel, par délibérations numéro 017/2022 en date du 22 février 2022, numéro 161/2022 en date du 20 septembre 2022, numéro 033/2023 en date du 21 février 2023 et numéro 148/2023 en date du 17 juillet 2023, le conseil municipal a autorisé la signature de quatre avenants au bail professionnel signé le 28 avril 2021 entre la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et Monsieur OUROUDA, médecin généraliste, afin de fixer, jusqu'au 29 février 2024 inclus, le montant du loyer mensuel à 150,00 euros, électricité, eau et chauffage compris.

Dans l'attente de l'arrivée d'un second médecin généraliste dans ces locaux communaux, il est proposé de maintenir le montant du loyer mensuel à 150,00 euros, électricité, eau et chauffage compris.

Monsieur MARQUIS dit que c'est le minimum que la commune puisse faire car, pour lui, ce médecin est investi. Monsieur le Maire ajoute qu'il assure des gardes au Centre d'Accueil et de Permanences de Soins (CAPS) à ANCENIS-SAINT-GÉRÉON. Il dit qu'il est bien intégré sur le territoire du Pays d'Ancenis puisqu'il participe aux réunions et aux actions de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) créée sur le territoire.

Monsieur le Maire dit avoir rencontré récemment Monsieur OUROUDA et qu'une nouvelle offre d'emploi va être publiée pour la recherche d'un second médecin. Il ajoute que le second médecin arrivé à COUFFÉ s'est installé suite à la vue de la banderole implantée le long de la route départementale. Il ajoute que la commune pourrait en implanter une.

Vu la délibération numéro 090/2021 en date du 26 avril 2021 autorisant la signature d'un bail professionnel entre la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et les futurs médecins généralistes en vue de la mise à disposition des locaux du cabinet médical,

Vu les délibérations numéro 017/2022 en date du 22 février 2022, numéro 161/2022 en date du 20 septembre 2022, numéro 033/2023 en date du 21 février 2023 et numéro 148/2023 en date du 17 juillet 2023 autorisant la signature d'avenants audit bail,

Considérant que les membres du bureau municipal, réunis le 06 février 2024, ont proposé de maintenir le loyer à 150,00 euros pour une durée d'un an,

Considérant le projet d'avenant 5 audit bail transmis aux élus le 07 février 2024,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** la signature de l'avenant 5 au bail professionnel signé le 28 avril 2021 entre la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et Monsieur OUROUDA, médecin généraliste, afin de fixer, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025 inclus, le montant du loyer mensuel à 150,00 euros, électricité, eau et chauffage compris ; ledit avenant sera annexé à la présente délibération ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 21 février 2024

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**



**La secrétaire de séance,  
Sonia ESNAULT**



Envoyé en préfecture le 20/02/2024  
Reçu en préfecture le 20/02/2024  
ID : 044-200078079-20240213-DCM\_021\_2024-DE